

# Le SNPBC

partenaire sérieux et professionnel auprès des Autorités



Une année va bientôt se terminer avec depuis quelques temps la publication de différents commentaires de personnalités politiques sur les cabines UV. Ces déclarations tentent une nouvelle fois d'apporter le discrédit sur les professionnels du bronzage en cabine. Nous avons voulu connaître la réaction du syndicat professionnel, le SNPBC, par la voix de son président, M. Marc Boutet sur ces attaques tout aussi non fondées que les précédentes.

TAN●BIZ : *Nous avons été alertés par des articles relatant les propos de Madame la Secrétaire d'état, Nora Berra sur les UV qui semblent pour le moins correspondre à une méconnaissance parfaite du sujet .En effet, il est écrit :*

- « Nous sommes face à un facteur de risque de cancer qui doit être reconnu comme tel par les usagers. Il faut les informer et dissiper de nombreuses idées faufelues sur les effets des UV autour de l'anti-âge ou de l'amincissement. », a déclaré mercredi Nora Berra, la Secrétaire d'Etat chargée de la santé, avant d'annoncer qu'elle allait saisir l'Institut national du cancer et la Haute Autorité de Santé pour déterminer, d'une part, la fréquence maximale à laquelle les consommateurs pouvaient s'exposer sans risque et, d'autre part, un référentiel de formation pour les professionnels. »

*Quelle est la position du SNPBC sur ces propos ?*

**SNPBC :** Cette affirmation est tellement affligeante que nous ne pouvons qu'espérer que le journaliste ait mal repris les propos de notre Secrétaire d'Etat. Ils sont néanmoins la preuve que les autorités publiques connaissent très mal notre métier.

Tout le monde, professionnels comme particuliers, sait que les UV n'ont aucun impact ni sur de l'anti-âge, ni sur de

l'amincissement. Notre première réaction a été de prendre rendez-vous avec la Direction Générale de la Santé et le Cabinet de la Secrétaire d'Etat, Mme Nora Berra, par le biais de la Présidente de la CNEP.

J'en profite d'ailleurs pour remercier les Autorités pour avoir permis de nous assoir tous ensemble si rapidement, même s'il est clair que nos points de vue sont en partie très différents. Le Ministère souffre des scandales récents autour des médicaments plus ou moins efficaces. Il redoute qu'on puisse lui faire le reproche de ne rien avoir fait pour l'information du public sur les UV. Nous sommes clairement dans une politique sécuritaire. Mais le problème des UV est très complexe : la carence en UV est plus nocive qu'un trop plein d'UV et l'on ne peut se contenter de parler d'exposition sous un appareil de bronzage ou en cabine. Il faut parler d'exposition d'une manière générale et tout au long de l'année. Car contrairement à ce que l'on entend ici et là, une exposition de 10 à 15 minutes par jour au soleil pour avoir des niveaux suffisants de Vitamine D ne fonctionne qu'au printemps et en été. D'octobre à avril, sous nos latitudes, la synthèse de vitamine D par la peau est impossible au soleil naturel.

L'objectif du Ministère nous a été communiqué de la façon suivante: travailler sur l'information des consommateurs, sur la formation du personnel en place et sur la qualité du parc en France.

interview

# interview

D'autre part, certaines pratiques commerciales, dont notamment les forfaits en illimité ont été clairement pointés du doigt.

Le SNPBC se retrouve parfaitement dans ces points et nous nous sommes engagés à prendre une part non négligeable dans les travaux car notre vue du quotidien nous permettra d'avoir des aménagements pratiques facilement réalisables pour une meilleure information et un meilleur service auprès de nos clients.

**TAN●BIZ :** *Comment le SNPBC compte contrecarrer ces propos qui risquent d'avoir une incidence sur l'image de marque de la profession ?*

**SNPBC :** Les origines du problème sont claires.

Sous l'influence de différents lobbys, les pouvoirs publics ne mettent en évidence que les dangers liés à un abus d'UV. Ils ne parlent jamais des points positifs et ils interdisent aux professionnels d'en parler.

L'émission sur France 5 diffusée le 20 novembre 2011 illustre clairement mes propos. Les différents membres de la CNEP, dont moi-même, ont accordé plus de deux jours et demi d'entretien pour un reportage à charge. Sur 40 minutes d'émission, on ne parle que des dangers des UV, mais jamais de son importance pour la santé. Et tout le monde en prend pour son grade : les estivants sur la plage, les fabricants de crème de protection et les opérateurs de cabines UV. Tous les côtés positifs ont été coupés au montage. Or si on sait que l'abus d'UV est mauvais pour la santé, une sous exposition l'est encore plus. Une étude a chiffré dernièrement les coûts de la sous-exposition aux UV pour le budget de la Santé à 187 milliards de dollars par an en Europe. Si l'on ajoute que 75% de la population française souffrent d'une insuffisance en vitamine D, dont l'apport provient à 90% de l'exposition aux UV, on constate que c'est un vrai problème de santé publique que le Ministère s'évertue à ne pas voir. Notre stratégie a été de rétablir la vérité au plus vite avec un communiqué de presse que nous avons distribué aux médias et de revenir systématiquement vers tous les journaux qui ont diffusé l'ineptie que vous avez mentionnée. Le communiqué de presse a été envoyé à tous les membres du SNPBC et il a été mis en ligne sur notre site [www.snpbc.org](http://www.snpbc.org).

**TAN●BIZ :** *Le SNPBC a changé sa manière de réagir depuis déjà quelques temps à toutes ces communications négatives sur les UV. Quelle est sa stratégie pour les mois à venir ?*

**SNPBC :** Tout d'abord le SNPBC n'est pas seul, nous sommes affiliés à la Confédération Nationale Esthétique et Parfumerie et à l'European Sunlight Association. Cela nous permet de siéger dans différentes instances officielles. Ainsi nous pouvons influencer sur la formation. Nous siégeons dans le comité en charge du développement de la nouvelle norme européenne et nous pensons pouvoir entrer sous peu dans la Commission Paritaire de la Convention Collective. Nous avons, depuis notre livre blanc en 2009, rassemblé énormément d'études scientifiques et médicales sur notre activité qui nous permettent d'agir en tant qu'acteurs sérieux

et responsables de notre métier. Nous sommes les vrais professionnels du Soleil et devons naturellement être les interlocuteurs privilégiés des autorités et des médias. D'ailleurs, nous remarquons que depuis 2 ans ces derniers nous donnent systématiquement la parole et je le dis avec un sourire, répercutent même parfois nos informations de façon objective.

Sous peu, je pourrai vous faire part d'une nouvelle initiative qui va nous permettre de nous associer avec des médecins pour rétablir une communication saine autour des UV.

Enfin, dans le cadre de la CNEP, nous travaillons à la définition d'une norme pour les centres de soins en général, avec une sous-catégorie bronzage. A terme, les centres de bronzage et instituts de beauté, qui le souhaitent, pourraient ainsi être normés et ainsi faire preuve d'un gage de qualité supplémentaire auprès des particuliers.

**TAN●BIZ :** *Une nouvelle loi sur la protection du consommateur va être votée par le Parlement. Quand est-il de la position de votre syndicat sur les nouvelles règles qui doivent être adoptées ?*

**SNPBC :** Nous avons un décret très strict qui permet de parfaitement règlementer notre activité dans un souci de protection du consommateur. Nous ne pouvons que nous réjouir d'un renforcement des contrôles.

Je voudrais par contre rappeler à vos lecteurs que nos installations sont contrôlées tous les deux ans par onze organismes indépendants agréés par le Ministère de la Santé qui compile tous les chiffres. La réalité, c'est que, en 2010, seuls 45 solariums sur les 6 278 vérifiés n'ont pas obtenu leur certificat de conformité. C'est très loin des chiffres annoncés par la presse dernièrement d'un solarium sur 5. Les erreurs les plus flagrantes constatées étaient le défaut de ticket de caisse et la non-déclaration en préfecture !

Le SNPBC a plusieurs suggestions qu'elle soumettra au Ministère de la Santé lors de notre consultation pour améliorer ces points.

Il me semble cependant évident que ces nouvelles règles concernent plus l'esthétique au sens large, avec le souhait



des Autorités d'y intégrer le contrôle des instituts offrant des prestations de lumière pulsée et d'aminicissement.

**Tan•BIZ :** *Au niveau européen, des actions sont menées pour avoir un consensus au niveau de l'harmonisation des pratiques afin d'harmoniser les prestations en Europe. Pouvez-vous nous préciser si cette norme peut changer la pratique des UV en cabine en France ?*

**SNPBC :** La nouvelle norme européenne est en cours de préparation. Je vais séparer deux aspects :

**D'un point de vue qualitatif,** le décret européen converge vers le décret français de 1997 : interdiction aux mineurs, interdiction des centres en self-service, formation, obligation d'information, port des lunettes obligatoires. Il n'y a donc pas de changement à attendre sur ce point. A noter cependant qu'en Europe, les opérateurs de cabines UV ont tout à fait le droit de communiquer sur les aspects positifs d'une exposition aux UV.

**D'un point de vue quantitatif,** la directive européenne a fixé une limite maximale de 0,3 watts pour la somme des puissances UVA + UVB, et non pas de 0,15 watts pour chacune d'entre elles, ce qui place toujours la France en tête des pays les plus réglementés. Théoriquement le décret

français devrait s'adapter et se conformer à la nouvelle norme européenne.

**Tan•BIZ :** *Nous arrivons bientôt au début d'une nouvelle année qui semble promise à beaucoup de changements. Quels sont les souhaits du SNPBC pour cette nouvelle année 2012 ?*

**SNPBC :** En tant que Président du SNPBC, je souhaite que notre Syndicat s'affirme comme un partenaire sérieux et professionnel auprès des Autorités et que cela nous permette de corriger beaucoup des contre-vérités affirmées sur notre secteur d'activités.

En tant qu'acteur sur le marché, je souhaite que notre marché ne se laisse pas gagner par la morosité ambiante. Il est clair que, dans le contexte actuel, le danger soit que les consommateurs se replient sur eux-mêmes et contribuent ainsi à accentuer la crise.

Néanmoins les crises passées nous ont montré que les consommateurs avaient besoin d'un exutoire. S'ils n'hésitent plus à faire des économies sur certains postes, ils compensent par des achats plaisir si le coût reste abordable. Nous sommes exactement sur ce créneau. ●

## Tan•BIZ Bulletin d'abonnement à Tan•BIZ / Edition France

Oui, je désire m'abonner à Tan•BIZ/Edition France pour seulement 50 € (2,10% de TVA) par an pour la France et 70 € pour l'étranger.

Je règle la somme de :

50€ (4 numéros)

70€ (4 numéros) (Etranger)

### ABONNEMENT

- par chèque libellé à l'ordre de **CMC Médias & Evènements** et je l'expédie au : **13, rue F. Dolto - 56850 CAUDAN - France**

Nom : .....

Etablissement : .....

Adresse : .....

Code Postal - Ville : .....

Tél : .....

mail : .....

**Date et cachet de l'établissement**

TBFR 04-2011